



**Réalité policière au Québec : modernité,
confiance et efficience**

**Mémoire déposé par
la ville de Sainte-Anne-des-Plaines**

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la vice-mairesse	1
La ville de Sainte-Anne-des-Plaines	2
Présentation du Service de police	3
Des changements demandés	5
Les recommandations	6

Le 9 octobre 2020

Monsieur Bernard Sévigny
Coordonnateur du comité consultatif sur la réalité policière
10 rue Saint-Antoine Est, bureau 11.87
Montréal, Québec, H2Y 1A2

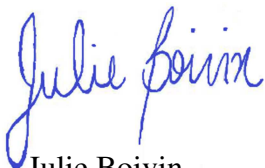
Objet : Dépôt d'un mémoire dans le cadre de la réflexion sur la réalité policière au Québec.

Monsieur Sévigny,

La ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite vous soumettre ce mémoire dans le cadre de l'invitation que vous nous avez transmise en juillet dernier au nom de la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, ouvrant la réflexion sur la réalité policière au Québec.

Nous espérons ainsi pouvoir contribuer par notre vision de la réalité à une amélioration plus adéquate et équitable de la desserte de police au Québec, particulièrement pour les municipalités rurales faisant partie de la communauté métropolitaine de Montréal.

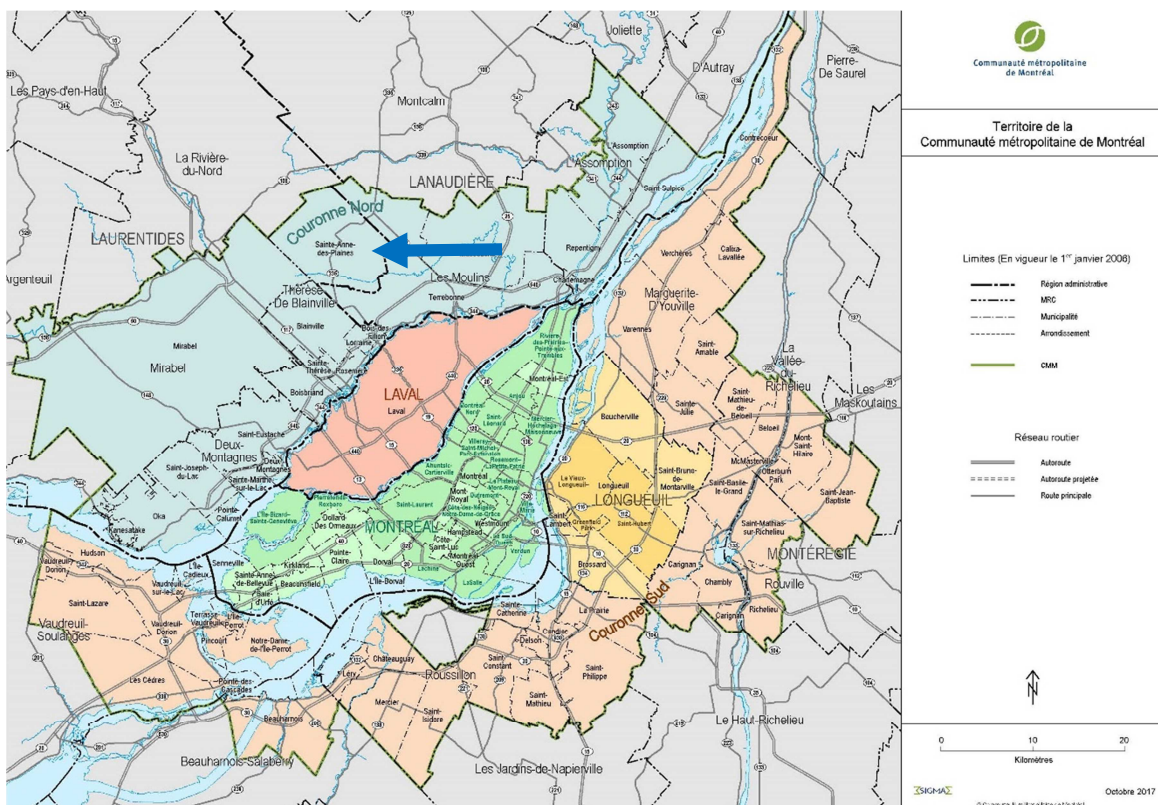
Nous demeurons disponibles pour toutes autres demandes d'informations de votre part. Nous vous prions d'accepter nos plus sincères salutations.



Julie Boivin
Vice-mairesse
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

La ville de Sainte-Anne-des-Plaines

La ville de Sainte-Anne-des-Plaines est une municipalité d'environ 15 000 habitants qui se situe dans les Basses-Laurentides, plus précisément dans la MRC Thérèse-De Blainville. D'ailleurs, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines représente près de 50% du territoire de ladite MRC. Il est à noter que la municipalité fait partie de la communauté métropolitaine de Montréal depuis la création de cette dernière et forme l'une de ses frontières nord.



Source : Communauté métropolitaine de Montréal

Ville historique fondée en 1787, Sainte-Anne-des-Plaines est la troisième plus ancienne ville au nord de la rivière des Mille-Îles, fondée après les villes de Terrebonne et de Saint-Eustache. Son territoire, d'une superficie de plus de 94 kilomètres carrés est à plus de 90% en zone agricole.

La population de Sainte-Anne-des-Plaines est majoritairement composée de jeunes familles où les deux tiers de la population se situent dans une tranche d'âge entre 10 et 64 ans. Le revenu moyen des ménages des Anneplains est de 97 957\$ (alors que la moyenne de la MRC est de 125 575\$.) La municipalité est la deuxième ville de la MRC à avoir le plus de personnes vivant sous le seuil de faible revenu après impôts. Ces statistiques démontrent le portrait de la population anneplaineuse en lien avec la réalité locale et la présence d'un grand territoire agricole. Le faible pourcentage d'industries et de commerces entraînent un exode des professionnels vers d'autres municipalités.

Les faiblesses de notre économie ont un lien direct avec l'effort fiscal demandé à nos citoyens pour assumer les coûts de fonctionnement de la municipalité incluant les coûts astronomiques de notre Service de police. L'indice d'effort fiscal de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines est établi à 112.¹

La réalité locale d'une ville rurale de la Communauté métropolitaine de Montréal est complètement différente d'une grande ville et ne nécessite pas un Service de police de niveau 2 sur son territoire.

Présentation du Service de police

Depuis 1^{er} juillet 1990, la sécurité sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines est assurée par le Service de police de la ville de Terrebonne, qui couvre aussi le territoire de la ville de Bois-des-Filion.

¹ QUÉBEC, MAMH, *Profil financier 2019 – ville de Sainte-Anne-des-Plaines*, Québec, 2020

Le Service de police de Terrebonne a un budget total de 36 673 800\$² pour l'ensemble des trois municipalités. La part de Sainte-Anne-des-Plaines est chiffrée à 3 671 400 \$. Le Service de police de Terrebonne offre tous les services nécessaires à la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, soit le service du 911, la gestion de la criminalité, le service d'enquête, la prévention via différents programmes (lutte concertée contre la contrebande de cannabis, lutte à la maltraitance envers les personnes âgées, lutte à la consommation de substances, etc.), en plus d'être présent au sein des différentes actions citoyennes.

Si des changements sont demandés en lien avec cette demande, il est important de noter que ce n'est pas en lien avec la qualité des services offerts par la police de Terrebonne qui sont bien présents sur le territoire, près de la population, d'une grande écoute et d'une collaboration sans faille. La problématique n'est donc pas en lien avec l'offre, mais avec les obligations de notre municipalité dans le fait qu'elle s'est vue imposer de faire partie de la CMM et des conséquences qui en ont suivi, soit le fait d'avoir l'obligation d'un Service de police de niveau 2.

Le montant payé par notre municipalité en 2019, soit 3 671 400\$, sur le budget total de 23 139 400\$, représentait ainsi 15,9% des dépenses totales de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Considérant la capacité de payer de nos citoyens, cette dépense est un défi immense et impose une pression sur les épaules de chacun des Anneplinois. Nous sommes tous d'accord sur l'importance de la présence policière au sein de nos milieux, mais cette présence doit représenter nos besoins et non ceux imposés par une loi établie il y a près de 20 ans par des élus et fonctionnaires loin de nos réalités locales.

² TERREBONNE, VILLE DE TERREBONNE, *Rapport des activités 2019 du Service de police*, Terrebonne, 2019

Des changements demandés

La réalité étant ce qu'elle est, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines n'a aucun besoin d'un Service de police de niveau 2 de façon permanente. Nous pourrions contacter un corps de police pour des besoins ponctuels.

Selon la loi sur la police, notre municipalité qui compte environ 15 000 habitants devrait être desservie par un niveau 1 (moins de 100 000 habitants.) Comme vous le savez maintenant, «les municipalités faisant partie d'une communauté métropolitaine ou de certaines régions métropolitaines de recensement doivent maintenir un corps de police municipale et offrir des services minimaux de niveau 2 ou supérieurs. Cette exigence avait été établie lors de la réforme de 2001, compte tenu du phénomène de débordement de la criminalité des municipalités limitrophes.³ » Or, il s'avère que ce phénomène d'augmentation de la criminalité n'a jamais été démontré. Bien au contraire, selon le rapport de police de notre régie, soit la police de Terrebonne, la criminalité sur notre territoire est même en baisse depuis les dernières années, soit « Observable depuis déjà plusieurs années, la criminalité déclarée au Service de police diminue progressivement (-37% en 6 ans), alors qu'à l'inverse, la population ne cesse d'augmenter (+5,7% en 5 ans.)⁴»

Il est aussi question d'équité dans le coût des Services de police entre une municipalité membre d'une région métropolitaine versus celle n'étant pas membre. C'est le cas de nos voisins, Sainte-Sophie ou Saint-Lin-des-Laurentides qui ont un coût beaucoup plus faible à payer que nous, à Sainte-Anne-des-Plaines. Le coût des services de police par habitant est de 117\$ pour la ville de Sainte-Sophie et de 105\$ pour ceux de Saint-Lin-des-Laurentides alors qu'il est de 234\$ par habitant pour les

³ QUÉBEC, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Réalité policière au Québec – Modernité, confiance, efficience*, Québec, 2019

⁴ TERREBONNE, VILLE DE TERREBONNE, *Rapport des activités 2019 du Service de police*, Terrebonne, 2019

citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines, soit une différence d'environ 310\$ par résidence. Ces iniquités, basées sur des faits discutables, dont la supposée augmentation de criminalité, alourdissent le fardeau fiscal des citoyens anneplinois sans raison.

Les recommandations

Ainsi, considérant le fait que les besoins de notre communauté ne sont point ceux obligés par la loi sur la police, que la criminalité est en baisse dans notre milieu, que jamais la pertinence ou la nécessité d'avoir un Service de police de niveau 2 n'a été démontrée, la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite proposer certaines modifications à la loi sur la police et sur les manières d'appliquer cette dernière.

En toute collaboration, nous recommandons les modifications suivantes :

1. Baisser l'exigence d'avoir un niveau 2 pour les municipalités de moins de 100 000 habitants dont le territoire est à proximité des grands centres urbains, comme c'est le cas de Sainte-Anne-des-Plaines qui se trouve à proximité de Montréal
2. S'assurer que ces villes ont les mêmes avantages financiers que celles desservies par la Sureté du Québec.
3. S'assurer de la durabilité de l'entente dans le temps et ne pas avoir des mesures de compensation ponctuelles. Les coûts sont récurrents, alors l'entente doit l'être aussi.
4. S'assurer que toutes les villes du Québec soient traitées de manière équitable et que celles présentes à proximité des grands centres urbains ne soient pas écrasées par des lois exerçant une pression financière induite sur les citoyens.